

Genève, le 22 septembre 2016

*Aux représentant-e-s des médias*

**Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)**

**Cour des comptes : présentation du rapport annuel  
d'activité 2015/2016**

La Cour des comptes publie son neuvième rapport annuel d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Cet exercice se caractérise par une importante activité, puisque la Cour a traité 70 dossiers, chiffre le plus élevé depuis sa création. Durant cette même période, elle a reçu 74 communications, ce qui démontre l'intérêt qu'on lui porte. La confiance des citoyens envers la Cour se manifeste non seulement par la constante augmentation du nombre de communications reçues, mais également par le choix qu'ils ont fait, le 28 février 2016, de lui confier la révision externe des comptes de l'État. Par ses interventions et ses recommandations, la Cour des comptes est une force de proposition et contribue à l'amélioration de la gouvernance de l'État.

***Une institution au service des citoyens et des entités publiques genevoises***

Pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, la Cour a reçu 74 communications, dont 69 proviennent de citoyens et cinq d'autorités exécutives et législatives. Ce chiffre est en augmentation de plus de 50% par rapport à la moyenne des deux derniers exercices.

Elle a publié 17 rapports, dont 16 rapports d'audit et un d'évaluation de politiques publiques. Les thématiques abordées sont souvent de nature transversale et concernent aussi bien l'échelon cantonal que communal, des fondations ainsi que des établissements publics autonomes. Neuf rapports résultent d'autosaisines de la Cour.

Elle a également rédigé 44 examens sommaires, ce qui lui a permis globalement de répondre à 61 communications.

Les 17 rapports ainsi que les 44 examens sommaires, couvrant 70 dossiers au total, sont présentés dans le tome 1 du rapport d'activité 2015/2016.

***Une institution qui recueille la confiance des citoyens***

L'année 2015-2016 marque une nouvelle étape pour la Cour des comptes, qui voit s'accroître ses domaines d'activité. Le 28 février 2016, les citoyens genevois ont en effet accepté à 64,2% la loi constitutionnelle modifiant l'article 222 al. 2 de la Constitution de la République et canton de Genève confiant ainsi la révision externe des comptes de l'État à la Cour des comptes.

Cette dernière prépare avec soin l'intégration de cette mission qui devra être effective pour les comptes 2017.

***Une institution force de proposition***

L'activité déployée sur la période 2015-2016 a identifié 3.9 millions de pistes d'économies ou de gains mesurables, dont 0.8 uniques et 3.1 récurrents.

La Cour a émis 181 recommandations acceptées à 98 %.

La Cour a également suivi la mise en œuvre de 32 rapports contenant 499 recommandations. Elle constate avec satisfaction qu'au 30 juin 2016, le taux de réalisation de ces dernières s'élevait en moyenne à 71 % deux ans et demi après la publication du rapport. Il s'agit d'un taux comparable aux

années précédentes et d'un niveau élevé compte tenu de la nature non contraignante des recommandations émises par la Cour. Pour les 29 % restant à réaliser, il s'agit de recommandations le plus souvent en voie de réalisation, mais dont les échéances ont été revues compte tenu d'arbitrages budgétaires, de refontes réglementaires ou de chantiers informatiques.

### **Satisfecit**

Le suivi annuel réalisé par la Cour des comptes permet de constater que certaines entités ont mis en place rapidement ses recommandations et amélioré de ce fait le service rendu aux usagers.

Ainsi, les communes de Corsier (rapport n°69) et Hermance (rapport n°70) ont mis en place de nouveaux outils de suivi du budget de fonctionnement et des crédits d'investissement. Par ailleurs, elles sont désormais à jour dans la gestion de la taxe professionnelle communale.

Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (rapport n°75) s'est donné les moyens de professionnaliser sa structure et d'introduire une culture du contrôle auprès de ses collaborateurs. La direction peut dès lors s'appuyer sur les contrôles réalisés par ses premiers niveaux hiérarchiques, à savoir les référents socio-éducatifs et les responsables de secteur.

Enfin, les recommandations visant à une meilleure organisation et surveillance du temps de travail des directeurs des Transports publics genevois (rapport n°76) ont été rapidement mises en œuvre, les TPG ayant modifié les dispositions réglementaires et contractuelles pertinentes.

### **Absence de mise en œuvre de certaines recommandations à l'issue du dernier suivi de la Cour**

À l'issue de son dernier suivi, la Cour constate que certaines recommandations – pourtant acceptées - n'ont pas encore été mises en œuvre.

#### *1. Audit de gestion des coûts informatiques relatifs aux votations et élections (rapport n°73)*

Des efforts doivent encore être entrepris par la Direction générale des systèmes d'information pour mettre en œuvre les 10 recommandations non réalisées au 30 juin 2016 concernant les coûts informatiques relatifs aux votations et élections. Bien que des actions soient en cours, la finalisation de la mise en œuvre des recommandations demeure nécessaire en vue d'une maîtrise adéquate des risques identifiés dans le rapport de la Cour. La mise en place d'un plan directeur métier est essentielle pour éviter une approche coûteuse. Il convient également de réduire le nombre de jours de travail par lots afin de mieux piloter les dépenses.

#### *2. Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de la Ville de Genève / COGEVE (rapport n°77)*

La Cour constate que le taux de mise en œuvre des recommandations se situe à 42% seulement, notamment du fait de la réalisation tardive des tableaux de bord. Ainsi, malgré un accueil favorable des recommandations de la Cour, l'analyse complète du parc de véhicules et la mise en place d'une démarche de mutualisation, préconisées par la Cour, ne sont pas encore achevées.

#### *3. Audit financier et de gestion relatif à l'entretien des routes, Convention de 1936 et décomptes routiers (rapport n°80)*

Sept des onze recommandations émises par la Cour ne sont pas réalisées au 30 juin 2016. Elles portent notamment sur le calcul des frais routiers qui devrait pouvoir désormais être effectué conformément aux normes IPSAS. La Cour invite le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture à prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre en place les recommandations encore ouvertes.

Contact pour toute information complémentaire :

Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [isabelle.terrier@cdc.ge.ch](mailto:isabelle.terrier@cdc.ge.ch)